NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 13 juin 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Modalités uniformes pour la réalisation des contrôles officiels en ce qui concerne les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, règles spécifiques pour la réalisation des contrôles officiels en rapport avec la production de viande et les zones de production et de reparcage des mollusques bivalves vivants |
| Les propositions notifiées dans le document G/SPS/N/EU/277 (12 octobre 2018) ont été adoptées sous la forme des textes ci-après:1. Règlement d'exécution (UE) 2019/627 de la Commission du 15 mars 2019 établissant des modalités uniformes pour la réalisation des contrôles officiels en ce qui concerne les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine conformément au règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement (CE) n° 2074/2005 de la Commission en ce qui concerne les contrôles officiels (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) [OJ L 131, 17 mai 2019, p. 51].

Ce règlement s'appliquera à compter du 14 décembre 2019.1. Règlement délégué (UE) 2019/624 de la Commission du 8 février 2019 concernant des règles spécifiques pour la réalisation des contrôles officiels en rapport avec la production de viande et les zones de production et de reparcage des mollusques bivalves vivants conformément au règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) [OJ L 131, 17 mai 2019, p. 1].

Ce règlement s'appliquera à compter du 14 décembre 2019.<https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_00_e.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_00_f.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_00_s.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_01_e.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_01_f.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/EEC/19_3407_01_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*): Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *European Commission* (Commission européenne)*DG Health and Food Safety, Unit D2-Multilateral International Relations* (DG Santé et sécurité alimentaire, Unité D2 - Relations internationales multilatérales)Rue Froissart 101, B-1049 BruxellesTéléphone: +(32 2) 295 4263Fax: +(32 2) 299 8090Courrier électronique: sps@ec.europa.eu |
| **Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *European Commission* (Commission européenne)*DG Health and Food Safety, Unit D2-Multilateral International Relations* (DG Santé et sécurité alimentaire, Unité D2 - Relations internationales multilatérales)Rue Froissart 101, B-1049 BruxellesTéléphone: +(32 2) 295 4263Fax: +(32 2) 299 8090Courrier électronique: sps@ec.europa.eu |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**